
N° 1999-3765 - urbanisme, habitat et développement social + déplacements et voirie - Bron - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située rues Guynemer et Bramet et appartenant à l'Association diocésaine de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision plaine des Alpes -

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 février 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle constituant une partie du terrain d'assiette des rues Guynemer et Bramet à Bron et dépendant de la propriété de l'Association diocésaine de Lyon, cadastrée sous le numéro 1917 de la section B.

La parcelle, qui couvre une superficie de 298 mètres carrés, est nécessaire au classement dans la voirie publique communautaire de ces deux voies. Ce classement doit intervenir à la suite des travaux d'aménagement des espaces extérieurs du quartier du Terraillon exécutés dans le cadre de la convention relative au développement social dudit quartier intervenue entre la communauté urbaine de Lyon et la commune de Bron et décidés suivant délibération du conseil de communauté du 13 novembre 1989.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, l'association intéressée céderait le bien en cause à titre gratuit ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Vu sa délibération en date du 13 novembre 1989 ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,